Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260702-DEL03_02072026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 02 JUILLET 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 02 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 25 juin 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Sylvain RENAUT, Maire d'Erquy. Monsieur Olivier LE GALL, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	DESIGNATIONS DES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DE LAMBALLE TERRE ET MER
03	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	25
MANDANTS	01
ABSENTS	01
APTES A VOTER	26

CONVOCATION	25-06-2026
RÉUNION	02-07-2026
AFFICHAGE	03-07-2026
TRANSMISSION	06-07-2026

RECENSEMENT DES CONSEILLERS					PROCURATIONS
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES	Présents	Absents	Mandants	MANDATAIRES
RENAUT Sylvain	Maire	X			
PESLIER Michel	1er Adjoint	X			
CHALVET Maryvonne	2è Adjointe	X			
LE GALL Olivier	3è Adjoint	X			
LE DOUARIN France	4è Adjointe	X			
PIERRE Fréderic	5è Adjoint	X			
BELLETTRE Michel	Conseiller	X			
LECORGUILLE Gilles	Conseiller	X			
FRARE Pascale	Conseillère	X			
DETREZ Nicole	Conseillère	X			
HUGUET Nathalie	Conseillère	X			
NOUET Soizic	Conseillère			X	Sylvain RENAUT
METAYER Christophe	Conseiller	X			
LEBOUCHER Françoise	Conseillère	X			
LE MOUNIER Valérie	Conseillère	X			
HOUZE Laurent	Conseiller	X			
TALBOURDET Gwenaelle	Conseillère		X		
L'HOTELLIER Céline	Conseillère	X			
COCHERY Sandrine	Conseillère	X			
BRECHARD Benoit	Conseiller	X			
ANDRE Ludovic	Conseiller	X			
COLLONG Alexandre	Conseiller	X			
CONAN Alain	Conseiller	X			
GUYOMAR Muriel	Conseillère	X			
PASCO Mickaël	Conseiller	X			
GERRETSEN Marc	Conseiller	X			
LE GUEN Cédric	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS	25	01	01	

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260702-DEL03_02072026-DE

03 – DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DE LAMBALLE TERRE & MER

Lors de sa séance du 2 juin 2026, Lamballe Terre & Mer a créé quatre commissions communautaires, permanentes, intitulées comme suit :

- Commission Performance publique et Innovation (Ressources humaines, Administration Générale et Achats durables, Finances, Risques et numérique, Conseil de développement),
- Commission Lien social et Bien vivre (Cohésion sociale, Enfance jeunesse, Petite enfance, Culture et Tourisme, Sports et santé),
- Commission Préservation et production des ressources (Petit cycle de l'eau, Grand cycle de l'eau et biodiversité, Economie circulaire et déchets, Agriculture et alimentation, Maritimité),
- Commission Développement territorial et Cadre de vie (Habitat, Mobilités, Economie, Stratégie foncière, aménagement et gestion patrimoniale, Service commun voirie).

Ces commissions sont composées ainsi :

- Chaque commune doit être représentée dans chaque commission
- Chaque conseiller communautaire titulaire doit siéger dans une seule commission communautaire,
- Les conseillers communautaires titulaires sont désignés dans chaque commission par délibération du Conseil communautaire
- En dehors des conseillers communautaires titulaires, afin de garantir la représentation de chaque commune dans chaque commission, les communes peuvent désigner d'autres représentants parmi les conseillers municipaux volontaires
- Ces autres représentants des communes sont désignés par délibération du Conseil municipal

Visas réglementaires et considérants

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-21, et suivants,

VU La délibération du Conseil communautaire n°2026-090 du 2 juin 2026, créant ces quatre commissions et fixant leur composition,

CONSIDÉRANT que la commune d'Erquy compte 3 sièges au Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT que Mme France LE DOUARIN, Vice-Présidente en charge des Mobilités, est conseillère communautaire titulaire, et est affectée à la commission « Lien social et Bien vivre »,

CONSIDÉRANT que M. Michel PESLIER, est conseiller communautaire titulaire, et est affecté à la commission « Développement territorial et Cadre de vie »,

CONSIDÉRANT que M. Le Maire, Sylvain RENAUT, est conseiller communautaire titulaire, et est affecté à la commission « Performance publique et Innovation »

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260702-DEL03_02072026-DE

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,

Après en avoir délibéré, DECIDE

DE PROCÉDER au vote à main levée, et renonce unanimement au vote par scrutin secret pour les désignations au sein des commissions communautaires,

VOTE :
Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

DE DESIGNER pour siéger au sein de la :

- Commission « Préservation et production des ressources » :
  M Laurent HOUZE

D'AUTORISER, en cas d'absence ou d'empêchement temporaire ou définitif des représentants désignés ci-dessus, leur remplacement au sein de ladite commission par tout autre membre du Conseil municipal volontaire, dont l'identité sera notifiée par Monsieur le Maire, ou son représentant, au Président de la Communauté de communes, ou à son représentant,

D'AUTORISER M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération,

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la réception par un représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 26
- Vote défavorable 00
- Abstention 00

ERQUY, le jeudi 02 juillet 2026

Le secrétaire de séance

Olivier LE GALL

Le Maire,

Sylvain RENAUT

MAIRIE D'ERQUY
COTES D'ARMOR